Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- [ ] Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Deuxieme Année. Ce Journal parait le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine. Numéro 47

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTERAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6d. par ANNEE. "Le trone chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas." par ANNEE. 12s.-6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14. Québec, VENDREDI, 9 Mars 1849. BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

DEBATS.

Debats sur l'indemnite.

[*Suite.*]

Suite du discours de M. Blake.

Mais les hons. membres en verité sont-ils déterminés de conduire 100,000 de leurs compatriotes au désordre et à l'effusion du sang ! Au lieu de s'occuper du développement des immenses ressources de notre commune patrie, de cultiver les sentiments les plus affectueux entre tous ses habitans, sont-ils déterminés à réveiller les plus mauvaises passions de notre nature et à promener la torche de la discorde à travers le pays ? Ces provinces sont sœurs et profitent l'une par le progrès, l'avancement de l'autre. Mais il faut que la bonne harmonie règne entre les deux. Ce qui est profitable à l'une l'est également à l'autre. Pourquoi y aurait-il alors des haines menaçantes pour arrêter leur prospérité commune. Le Bas-Canada, il est vrai, a eu à porter une dette énorme contractée sans son consentement par le Haut-Canada, j'espere, comprennent que les canaux magnifiques et avantageux qui sont la cause de la dette sont autant pour l'avantage du Bas que du Haut-Canada. Ils comprendront encore, j'en suis sûr, que toutes les améliorations de la navigation du St. Laurent depuis sa source jusqu'à son embouchure, afin d'encourager le commerce de l'Ouest, auront des résultats également avantageux aux deux sections de la province. Il n'y a qu'une chose qui puisse arrêter la prospérité de ce pays si favorisé de la nature, possédant tous les éléments de la richesse et une race d'hommes industrieux. Cette chose c'était le poison de la discorde, *que l'on croyait détruit et que* les hons. membres vis-à-vis semblent vouloir faire revivre. Mais je les en supplie. Qu'ils abandonnent et oublient ce misérable esprit de parti et les haines politiques, et qu'ils se joignent aux hons. membres de ce côté de la chambre pour l'avancement de notre commune patrie. Je les en supplie au nom de l'humanité et de la civilisation, au nom de leurs enfants dont le bien dépend de notre conduite ; enfin au nom de notre pere commun, de celui qui fait luire également son soleil sur les bons et les méchants.

M. Cayley, se lève pour dire tout le contraire de ce que le précédent orateur vient de dire, autant que possible pour se plaindre des injures, des insultes et des moqueries lancées contre lui et ses amis dans le cours du débat ; et surtout de l'accusation portée contre eux, d'avoir été la principale cause de la rébellion, en soutenant avec un zele outré les hauts fonctionnaires publics qui violaient la constitution, les droits du peuple. Le mot "rebelle" les avait blessés tres profondément, eux qui se croyaient jusqu'ici d'une loyauté si pure et même sans aveuglement.

Il *déclare* que le ministère du jour ne fait que suivre la voie marquée par le précédent au sujet de l'indemnité, mais qu'il ne suit pas son exemple dans le cas de Stuart. En parlant des partisans du ministere, il dit : quelque forte que soit leur majorité, ils n'osent pas présenter cette mesure sans excuse. Forts par le nombre, mais faibles par l'influence, ils sont en mauvaise odeur devant le pays. Qu'ils remarquent bien que les résolutions du ci-devant ministere étaient pour payer seulement les *juste* pertes. C'est une proposition qu'il a toujours soutenue depuis 1838, vu qu'il comprenait que c'était pour indemniser ceux qui ont souffert pour cause de loyauté par les déprédations des envahisseurs ou rebelles ; mais il n'a jamais supporté une proposition quelconque, ayant pour but de payer ceux qui ont pris part dans la rébellion. Dans l'acte passé en 1840, il y avait une ligne distincte entre les deux partis. La même distinction fut conservée dans l'adresse de 1845 par laquelle on priait son Excellence d'indemniser le peuple du Haut-Canada de ses justes pertes. Cela ne signifiait pas de payer les traîtres pour avoir pris les armes, mais d'indemniser les hommes loyaux qui se sont armés pour la défense du pays et reprimer la rébellion. Mais cette adresse a été falsifiée, de maniere à faire croire que lui et ses amis ont changé de ton ; mais pour démentir cette accusation il n'a qu'à en appeler à tout homme capable de lire avec impartialité les divers documents. En se référant aux instructions données par le ci-devant secrétaire de la province aux commissaires, il réfère aussi à ce qui s'est passé en 1847 pour confirmer ce qu'il vient de dire. Les hons. messieurs se souviennent sans doute qu'au moment où la contestation entre les deux partis dans la Chambre fut introduite avec beaucoup d'excitation d'esprit le ministere avait une bien petite majorité et que l'opposition ne négligea rien pour mettre le ministere en minorité. Ce fut sous ces circonstances que M. Leslie, maintenant dans le cabinet, reçut instruction de s'enquérir du ministère, s'il avait intention de payer les réclamations du Bas-Canada pour les pertes de 1837 et 38. La réponse fut que le ministère n'avait pas intention d'indemniser les personnes qui ont pris les armes contre leur souveraine. La conséquence immédiate de cette réponse fut qu'ils perdirent de suite le vote de l'hon. membre pour le lac des Deux Montagnes. De fait l'opposition d'alors fit plusieurs ouvertures à des partisans du ci-devant cabinet, et si on accordait un comité, il pourrait prouver que l'un d'eux reçu offre d'être fait adjudant-général de la milice s'il voulait abandonner son parti, et cela par un membre maintenant siégeant du côté ministériel. (Nommez, nommez). Il refusa de nommer. L'hon. membre fit alors allusion aux négociations entre le ministère précédent et des Canadiens-Français, pour démontrer qu'il avait le désir de leur donner une juste part dans l'administration du pouvoir mais en même temps avec une ferme détermination de ne pas donner un parti si puissant qu'ils domineraient et gouverneraient la grande majorité du peuple. Il existait un autre parti dans la province qui voyant que, sans se joindre aux Français, il ne pourrait pas arriver au pouvoir, avait résolu de tout sacrifier pour un objet aussi désirable. Grâces à leurs machinations, les propositions du ministère tombèrent, la coalition fut effectuée et voilà qu'il faut payer le premier versement sur l'argent acheté. En tout prouve qu'ils sont disposés à tout faire, à tout céder pour le plaisir de retenir leurs places. Il soupçonne, dit-il en terminant, que le ministère ait adopté cette conduite précisément pour affaiblir les liens qui nous unissent à la Grande-Bretagne.

M. Robinson parle pour venger une certaine famille respectable du Haut-Canada qu'on avait attaquée dans le cours du débat. Il se plaint aussi lui du terme "rebelle" appliqué à ses amis et à lui-même par l'inspecteur général-

L'inspecteur général nie le fait.

M. Robinson affirme de nouveau.

Après plusieurs interpellations et explications entre les membres du Haut-Canada, sir Allan McNab se leva pour parler, et fut jugé à côté de son droit ayant parlé sur la question. Cependant on lui fit la faveur de l'entendre. Il en profita pour répondre longuement au solliciteur général Ouest et M. Price. Il saisit le premier moment pour repousser l'insinuation faite contre lui, par le commissaire des terres, en déclarant à la face du pays qu'en parlant de la famille Grey, il n'a jamais eu intention d'attaquer une dame distinguée dans ce pays qui est admirée, respectée et honorée par tous ceux qui n'ont eu même que le plaisir de la voir. Il répudie emphatiquement, cette imputation injustifiable et injurieuse. Il se défendit ensuite de l'accusation d'avoir insulté à la mémoire de lord Durham ; il ne lui conviendrait pas, sans doute, de dire un mot contre lord Durham, mais il n'y avait aucune inconvenance chez le savant solliciteur général de faire allusion à sir F. B. Head et à sir George Arthur, l'un comme un voleur, et l'autre comme un meurtrier, il tâche de ridiculiser la manière de déclamer du solliciteur général et de justifier le *family compact* dans ses actes. Il a joué longtems sur le mot *spurious loyalty*, (faute d'autre matière sans doute,) dit que les membres du pacte de famille n'ont jamais rempli de places sans avoir pour eux la confiance du peuple, etc., etc., etc. Il termina par dire qu'il ne pensait pas juste que le gouvernement après leur avoir commandé de détruire, *vient leur commander* de payer ce qu'ils ont détruit. Il ne pense pas non plus que le peuple se soumette à cet acte d'injustice.

L'hon. M. Merritt lui succéda par un discours logique et brief, parce qu'il allait droit à la question, le voici :

Je pense que la question peut se diviser en deux points. D'abord, de quelle source il faut prendre l'argent pour payer ; et ensuite quelles classes d'individus doivent être payés. Maintenant je vais démontrer par des arguments et des chiffres, en comparant les finances des deux provinces avant l'Union, leur division au moment de l'Union, et leur partage depuis l'Union, je vais démontrer que cette mesure n'est pas du tout une injustice au Haut-Canada. En 1838, le revenu du Bas-Canada était de £113,000 : celui du Haut-Canada de £67,000 ; en 1839 le revenus du Bas-Canada étaient de £107,000 et ceux du Haut-Canada de £93,000 ; en 1840 pour le Bas-Canada £90,000 ; pour le Haut £173,000, ce qui faisait une balance de £83,000 en faveur du Bas-Canada ; et c'était sur une division des droits d'importation faite par des arbitres. Le Haut-Canada eut un tiers et le Bas-Canada deux tiers des droits de douane. L'hon. membre pour Hamilton a dit, que l'Acte d'Union avait été fait pour détruire les Canadiens-Français. Il n'en est pas ainsi. J'étais un de ceux qui ont voté pour l'Union, et je l'avais desiré depuis long-temps, et la raison est celle-ci. Nous voyions de l'autre côté du fleuve tout l'étendue de pays sous un même Gouvernement depuis le lac Erié jusqu'à l'Océan, et nous voyions que cette unité avait rendu le peuple capable de construire de longue lignes de navigation intérieure et de maintenir un systeme uniforme de commerce qui fait la prospérité. Cela nous faisait désirer que le Canada eût les mêmes avantages ; ce qu'il ne pourrait avoir sous des gouvernements séparés. Quand l'Union fut accomplie, au lieu d'un tiers des droits d'importation, que le Bas-Canada possédait sur ceux du Haut-Canada, il a été proposé qu'il reçût le paiement des dépenses pour l'administration de la justice payées dans le Haut-Canada sur les taxes locales. On sentit que c'était une injustice faite au Bas-Canada ; mais on espérait qu'un jour il y aurait compensation ; et le Haut Canada ne proposa rien, mais se contenta de sanctionner la proposition de Lord Sydenham. La dette du Haut-Canada était alors de £1,171,000 de laquelle le Bas-Canada a dû prendre sa proportion. Maintenant on dit qu'il n'y avait pas d'injustice là-dedans, et de l'autre qu'il y avait une grande injustice ; mais si on comprenait bien le sujet, la dette que le Bas-Canada assuma, devrait être divisée et considérée séparément. Une partie a été dépensée sur les canaux qui sont également avantageux au Bas-Canada, en alimentant le commerce de Québec et de Montreal ; mais une autre partie qui a été employée pour des améliorations purement locales, ne produit aucun revenu et est évidemment un fardeau pour le Bas-Canada qui n'en retire nul profit. Au temps de l'Union les licences de tavernes formaient partie du fonds consolidé et lui appartenaient autant que les droits d'importation. Mais elles furent détournées de ce fonds et données aux districts du Haut-Canada, parce que le Haut-Canada, en fournissait plus que le Bas. Cela fut oublié au temps du contrat colonial ; mais ayant fait l'arrangement, il était évidemment injuste de détourner ce fonds avant que la dette fut entièrement payé. Quand il a été question de payer les pertes causées par la guerre dans le Haut-Canada, je m'y suis opposé, parce que je savais que si la chambre les payait, elle s'engageait à payer aussi celles du Bas-Canada. Ce n'est pas le gouvernement actuel qui a payé ces réclamations, mais le ci-devant gouvernement qui prit les licences de tavernes pour cette fin. Alors on eut recours à une autre manœuvre ; par l'acte d'Union l'administration de la justice doit être payée à même le fonds consolidé, l'administration de la justice en Canada a été chargée sur le même fonds, et, pour former le montant requis, on imposa un droit sur le whisky, et on introduit pour la première fois en Canada un système d'accise. Ce droit sur le whisky n'était de fait, rien autre chose qu'un droit sur les grains. Le Bas-Canada payait cette taxe dans la même proportion que le Haut, bien que tout le fardeau, d'apres les conventions, ne dût tomber que sur ce dernier. Depuis l'Union, les droits d'importation ont été augmentés de 2 et demie par cent, jusqu'à 8 et demie par cent, et cela pour le but avoué de terminer les travaux publics, mais a-t-on dépensé pour le Bas-Canada dans la même proportion que pour le Haut dans les améliorations locales ? Non. Voilà des raisons pour lesquelles je voterai pour que le Bas-Canada soit indemnisé conformément aux résolutions maintenant devant la chambre.

Mais quelles classes d'individus ont droit à l'indemnité ? Comment peut-on les classer ? J'aime à reconnaître que le cabinet précédent avait déterminé de payer ceux qui n'avaient pas été convaincus par les cours de loi ; et c'étaient bien, car c'est une chose délicate que de faire une distinction entre les loyaux et les déloyaux. Je puis donner un exemple qui me regarde moi-même. Dans le temps de la rébellion dans le Haut-Canada, je fus un des premiers démis, bien que je n'aie pris aucune part dans le trouble. J'avais l'entière direction civile des frontières jusqu'à ce que l'hon. membre pour Hamilton y descendit. Pas un homme ne fut arrêté ; ceux qui étaient allés de l'autre côté furent changés en loyaux, tandis que 15,000 hommes furent arrêtés dans le voisinage de Toronto. Il y avait plus d'hommes loyaux et paisibles sur cette partie des frontières que partout ailleurs dans le pays. Mes representations au gouverneur empêchèrent d'appeler inutilement des militaires, ce qui me valut la disgrâce de quelques officiers qui recevaient des paies. Bientot après cela, il fut proposé dans la chambre d'empêcher de voter aux élections tous les membres des "Loges des Chasseurs" (Hunters Lodges.) Je fus indigné et fis motion du contraire, ce qui fut gagné à une grande majorité. Mais après tout cela sir Allan McNab vint à moi et me montra une lettre dans laquelle il était dit que lui-même était membre de l'une des Loges. Je pris la lettre et la portai au gouverneur, et lui dis qu'il y avait des espions dans le pays qui faisaient plus de mal que les rebelles ; et plus tard j'obtins de la chambre une enquête qui mit fin à cette histoire. N'eut été la situation publique qui me permit d'en agir ainsi, je serais peut-être encore sous le poids de cette imputation. Comme les choses étaient, on n'entendit jamais plus rien sur la rébellion ou les Loges des Chasseurs dans cette partie du pays. Sur ce point donc, je desire parachever l'œuvre commencée par le cabinet. Il est aussi absolument nécessaire d'en finir avec ce sujet, car il est clair qu'aucun gouvernement ne peut fonctionner utilement, tant que l'esprit d'acrimonie qui s'est manifesté dans ce débat existera. J'espère que pendant la presente session le ministère montrera, qu'il s'est fondé sur des principes bons équitables pour payer la dette. Quand cela sera fait, on pourra faire quelque compensation au Bas-Canada. J'espere que les membres du Haut-Canada se rappelleront cela, pour maintenir la paix et l'harmonie qui règnent maintenant dans la province, et pour montrer au Bas-Canada que l'Union a été faite pour son avantage.

Séance de lundi 18 février.

Après les affaires de routine, l'affaire de l'indemnité fut remise sur le tapis. Sir Allan McNab ouvrit le débat par une question d'ordre. Il prétendait que sous l'acte d'Union la chambre ne peut approprier aucun argent sans avoir préalablement reçu un message du gouverneur à ce effet, et qu'il n'est plus temps de le recevoir quand le débat est commencé.

M. Baldwin dit que ce message pouvait être délivré à l'instant même, qu'il aurait même pu l'être au commencement du débat, si E. Sherwood n'était pas intervenu avec un amendement pour remettre la question à un autre temps, et que la discussion commencée n'est que sur l'amendement. Le message sera présenté quand on en aura fini avec l'amendement pour discuter les résolutions de M. Lafontaine. C'est ainsi que se termina cette question d'ordre soulevée par Sir Allan, après un échange de précédents et d'explications a n'en plus finir.

M. Watts explique en suite ses vues sur la question assez longuement, après avoir démontré la mauvaise foi de Sir Allan, en attribuant à ses adversaires des motifs qu'ils n'ont pas, et en mettant dans leurs bouches de paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Il fait voir l'injustice du reproche fait par lui au ministère du jour, sur le don de la meilleure place de Montréal, à un homme qui a été engagé dans la rébellion, d'abord parce que cette personne est parfaitement compétente, et ensuite parce que le ministère précédent a fait des nominations de ce genre, sans encourir l'exécration publique pour le fait même. Outre la place de protonotaire ainsi accordée, l'ex-ministère n'a-t-il pas donné des emplois à un grand nombre de personnes qui avaient été forcées d'aller faire une promenade aux Bermudes ? Il parle en faveur de la loyauté des catholiques et de l'injustice qu'il y a de les attaquer comme corps sur ce point. Il n'est pas prêt à accéder aux réclamations du Dr. Nelson, ni des personnes actuellement engagées dans la rébellion. Il appuie sur la nécessité de payer pour les ravages et déprédations commis sur les biens de paisibles citoyens, qui avaient le malheur de se trouver dans le voisinage de ceux que l'on voulait attaquer. Tout le monde connait que dans la paroisse de St. Eustache, il se trouvait beaucoup de citoyens tranquilles dont les propriétés ont été détruites par autorité. Il y avait même une compagnie de Canadiens français volontaires. M. Papineau n'avait pas plus de droit aux £4,500 reçu pour prix de ses services en Chambre avant le rébellion que que ces citoyens à être indemnisés de leurs pertes. Il ne veut pas nier les droits de ce monsieur, bien que pourtant il ait été le plus grand rebelle, que le gouvernement d'alors lui ait refuse ce paiement en cette considération, et qu'il ait fallu une nouvelle législation pour le lui accorder. S'il connait bien les intentions du cabinet, elles ne vont pas jusqu'à rémunérer ceux qui ont été convaincus de crimes devant les cours de loi.

M. Papineau parla ensuite perdant une heure et demie ; voici le précis de ses opinions sur la question et sur bien d'autres sujets.—Le Haut-Canada a presque toujour eu un gouvernement constitutionnel, modéré, des combats politiques peu acharnés. Les partis s'entendaient bien et on ne parlait point de plaintes contre les gouverneurs avant sir Francis Bond Head et sir Georges Arthur. Le Haut Canada n'a rien souffert en comparaison du Bas. On a exalté lord Durham, mais le Bas-Canada ne lui doit rien, il a commencé l'oppression consommée par Sydenham. Cependant les liberaux du Haut-Canada vantent lord Sydenham. Pendant les trois jours de débats rien ne semble avoir eu pour but de servir les intérêts du Bas-Canada. Cela ne démontre-t-il pas clairement combien l'acte d'Union a degradé, avili le peuple de cette partie de la province ? On parle de £80,000 pour le payer des dommages qu'il a souffert, et le débat ne roule que sur les intérêts du Haut-Canada. Cette petite mesure de justice, simple commencement de restitution, soulève toutes les mauvaises passions et les préjugés. L'hon. membre pour Hamilton se montre imbu de tous les vices de Downing Steet. Il appelle les Canadiens-français etrangers dans le pays de leur naissance. Dans le district de Montréal ces étrangers sont en majorité, dans celui des Trois-Rivieres aussi, dans celui de Québec aussi, dans celui de Gaspé aussi. Celui de St. François est probablement le seul où la majorité des habitants appartient à la race policé et civilisée qui peuple le Haut-Canada ! et encore en grande partie par de malheureux irlandais chassés de leur pays par des tyrans comme autrefois les Ilotes par les Lacédémoniens. Tous les reproches doivent retomber sur les libéraux du Haut-Canada qui ont sacrifié leur liberté et celle des colonies, en demandant du secours à l'Angleterre par l'acte d'Union.

(Ici vient la comparaison favorite de l'Union irlandaise et de l'Union des Canadas, des liberaux du Haut Canada avec les oppresseurs de l'Irlande.)

Le Bas Canada doit avoir plus de droit à une indemnité que le Haut. Combien de maraudeurs sans ordres, et sans autorité n'ont-ils pas commis des violences et des déprédations contre les citoyens paisibles ? On a parlé de la déloyauté des catholiques du Bas-Canada. C'est une erreur, le Bas-Canada a toujours été loyal jusqu'à la bassesse et l'aveuglement. Les doctrines prêchées par le clergé de Gallican l'avaient tellement degradé qu'il aurait volontiers servi les volontés d'un tyran comme Louis 14 et d'un débauché comme Louis 15. "Mon âme à Dieu, mon corps au roi" telle était la doctrine immorale du clergé à l'époque désastreuse de la cession du Canada à l'Angleterre. Pour la première partie, "mon ame à Dieu, *passe* ; mais pour l'autre, c'est de la dégradation, de l'absurdité.—La tyrannie de la nouvelle puissance qui nous gouvernait a toujours été croissant, chaque année nouvelle injure.— Nous avions plus de griefs pour nous révolter que les Etats-Unis.

(Ici vient l'histoire de la révolution americaine et les leçons données au monde entier et à l'Angleterre par la populace de Paris en demandant l'abolition de la peine de mort, bienfait dont jouiront sans doute O'Brien et Meagher qui sans cela auraient été immolés avec barbarie.) La discussion présente a montré que les tories sont parmi "inhabiles, d'une servilité aveugle et dégradante ; que les liberaux du Haut-Canada sont nos oppresseurs, indignes de toute confiance." Quand à la mesure du cabinet elle est incomplète, insuffisante. Il y aurait un plan plus judicieux celui de faire un emprunt pour donner autre chose que des debentures qui n'ont pas une valeur réelle malgré le peu de crédit de la province. Il serait même, préférable d'avoir recours à de nouvelles taxes dans le besoin malgré les difficultés que présenterait le moyen de les prélever. Toutes ces difficultés viennent de la confection des canaux pour l'avantage du Haut-Canada. Pour le Bas-Canada, de bonnes routes vaudraient mieux. Qu'on adopte cette sugession au non, il n'y a aucune raison de retarder d'une seule heure la passation de cette mesure.)—Ajourné à 11 heures et demie.

(*A continuer.*)

Minerve.

La goutte d'huile.

APOLOGUE.

Une machine aux cent rouages
Fonctionnait avec fracas ;
Chaque roue aux mille engrainages
Tournait mal ou ne tournait pas.
Or, pour en rechercher la cause,
Maints émules de Watt, savants praticiens,
Arrivent, et chacun propose
Son idée avec ses moyens
C'étaient des questions sans nombre,
Sur lesquelles sans fin on venait discourir
Pour rencontrer, pour découvrir
Le point défectueux qui s'enveloppait d'ombre.
Et que l'art, vainement perdu dans les discours,
Cherchait, cherchait toujours
C'était d'ingénieux symboles
Admirables au dernier point ;
C'étaient de savantes paroles ;
Mais d'effet, hélas ! hélas ! point.
C'étaient de nouveaux plans encore
Qui, devant l'application,
S'effaçaient comme fait un pâle météore
Devant un splendide rayon.
C'était, enfin, chose incompréhensible !
C'était l'homme qui cherche avec son sens humain
Les moyens les plus longs par le plus long chemin,
Quand le plus court est là visible,
Quand le plus simple est dans sa main !
Car voici que l'un d'eux, dans sa recherche habile,
En approchant son œil du point qu'on indiquait,
Penche sa lampe et renverse son huile
Sur l'axe empêché qui craquait...
Tout aussitôt voici que la machine
Chemine
Dans cette ordre voulu que son but lui marquait.
—C'était, comme on devine,
Tout simplement de l'huile qui manquait.

Cette machine aux bruyants engrainages,
C'est la société qui fonctionne mal,
Et dont l'essieu crie et tourne inégal ;
L'huile qui fait enfin marcher tous ces rouages,
C'est la Religion aux flots purs, onctueux.
C'est là tout le secret : quand la machine crie,
Au lieu de se perdre en plans ingénieux
Et superbes en théorie,
Versez-en sur les cœurs, ces rouages puissants ;
Oui, versez-y quelque peu de cette huile
Qui découle de l'Evangile :
Et la société, dans sa route stérile,
Qui s'épuise et qui s'use en efforts incessants,
Reprendra sa marche tranquille.

LOUIS TREMBLAI.

L'abus des mots.

" Pour s'entendre sur les choses, disait le docteur Sangrado, il faut d'abord s'entendre sur les mots. " Le docteur avait grand'raison. C'est surtout en matière politique que l'aphorisme est nécessaire, car c'est là que de tout temps on a le plus abusé du mot pour exploiter la chose. Que de misères, que de crimes, que de remords, depuis plus d'un demi-siècle, faute de s'entendre sur les mots !

Liberté, égalité, fraternité, mots évangéliques, mots divins, comment les révolutionnaires vous ont-ils traduits ? Comment vous ont-ils pratiqués !

La liberté sans ordre, c'est l'anarchie.

L'égalité sans ordre, c'est le communisme.

Et l'ordre, on l'a dit avec raison, c'est la logique, c'est Dieu.

Mais aussi comment vouloir que les hommes qui nient Dieu puissent comprendre l'ordre qui en procède ?

Ces réflexions, presque banales à force d'être vraies, nous sont suggérées par ce que nous venons de lire dans plusieurs feuilles démocratiques, au sujet de la protestation de M. Thoré, dont nous parlons hier, et qu'il a bravement intitulée " Protestation du *peuple* de Paris. " A en croire la *Révolution démocratique et sociale* et le journal de M. Proudhon, qui prétend aussi être l'organe du *peuple* parce qu'il en a pris le nom, le peuple de Paris et ses intérêts n'auraient jamais été mieux défendus, mieux représentés.

Encore *un* abus de mots, abus cruel. Mais il faut dire aussi qu'en temps de révolution l'un des mots dont on a toujours le plus abusé est le mot *peuple*. En 93, on a donné le nom de peuple à une bande de scélérats chargée des expéditions sanglantes des prisons de *Paris* ; on a donné encore le nom de peuple à des sectes fanatiques, à des factions turbulentes.

Les intrigants politiques, les tribune ambitieux se sont toujours montrés comme une incarnation du peuple. Lisez les pages sanglantes de notre révolution ; le peuple, c'est Marat, c'est Robespierre, c'est Danton. Ainsi, ce que l'on appelait alors le peuple, c'était la lie, le rebut, l'exécration, les tyrans du peuple, traînés plus tard à l'échafaud ou dans les égoûts ; le peuple, c'est-à-dire l'intérêt privé d'un petit nombre d'aventuriers audacieux ; la volonté du peuple, c'est-à-dire le désir ou le caprice d'un seul ; la liberté du peuple, l'oppression du peuple.

On se rappelle ces affiches placardées à Paris sur les murs, le soir du 24 février, et qui proclamaient le citoyen tel ou tel investi de telle ou telle fonction, par la volonté *du peuple*. Le peuple, ce jour-là, était représenté par le citoyen *Chenu*, comme dans la protestation dont il s'agit *le peuple* est aujourd'hui représenté par le citoyen Thoré.

Si cet abus des mots est souvent le fruit de l'hypocrisie et de la ruse, il n'est pas rare qu'il soit produit par la sottise et par l'erreur. Combien d'hommes, croyant *travailler au bénéfice du peuple*, en ont tramé la ruine ! Combien d'autres, avec l'intention d'en revendiquer la liberté, en ont appesanti les chaînes et stipulé l'esclavage !

Et pourquoi donc en est-il arrivé ainsi ? C'est que ces hommes *n'ont point* emprunté à la vraie religion les règles de la justice en plaidant la cause du peuple et de sa véritable liberté ; c'est qu'ils ont oublié et répudié Dieu, et qu'ils l'ont rejeté de leur conseils : *non proposuerunt Deum antè conspectum suum*, et sans Dieu il est impossible d'améliorer sous aucun rapport la condition du peuple.

(*Villes et Campagnes.*)

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.

" Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 9 MARS, 1849.

Correspondance Parlementaire

de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

LETTRE VII.

Montréal, 6 *Mars.*

MR. LE RÉDACTEUR,

Décidemment nous avons de l'Indemnité à toutes les sauces, préparées de toutes les façons parlementaires ; de l'indemnité au comité général flanqué de pétitions et d'assemblées, de l'indemnité aux amendements, de l'indemnité aux adresses pour transmission de documents, de l'indemnité au Bill et encore de l'indemnité au comité général.

De plus, l'opposition *extra muros* à présenté à Son Excellence une pétition dont la conclusion va demander de ne pas sanctionner le Bill d'indemnité et de dissoudre le Parlement. La réponse a été la suivante à peu près : " Son Excellence a reçu " la requête et ne manquera pas d'y don- " ner toute la considération qu'elle mé- " rite. "

Une graves question a occupé hier la Chambre, pendant environ cinq heures, au sujet de la démission de M. Ferres du département de l'Inspecteur et de celle de M. A. B. Papineau du banc des magistrats. Cette question a été soulevée par une motion de M. Christie tendant à renvoyer à un comité spécial la considération des affaires Ferres et Papineau.

A ce sujet une scène assez comique et assez piquante a eu lieu. Le Colonel Gugy s'était levé ; un membre sous la fausse, mais très justifiable, impression, que M. Gugy avait déjà parlé au long, objecta à ce qu'il fut entendu de nouveau. M. Gugy protesta qu'il n'avait pas parlé du tout, et la chose étant vraie malgré son invraisemblance, M. Gugy commença à parler, et parlerait encore si les auditeurs voyant cela n'avaient pas laissé leurs siéges. Cette conduite a tellement scandalisé M. Gugy qu'il en a appellé au pays de cette négligence de devoir ; puis s'adressant aux siéger vides, il leur a fait le compliment d'être moins dangereux pour le pays que les membres qui d'ordinaire les occupent. Mais malgré cela M. Gugy ne parla que quelques minutes. Il va sans dire que la motion de M. Christie a été perdue avec les cinq heures de discussion qu'elle a entrainée, sur un sujet particulier dont l'administration est responsable.

Est venue ensuite la question de savoir s'il n'est pas nécessaire de limiter la durée des discours à une heure bien entendu que personne ne sera tenu de parler une heure mais ne pourra parler plus longtemps. Cette question a entrainé une longue discussion et n'est pas décidée encore. Avant de clore ma lettre, je vous annonce la grande, très grande nouvelle, que M. Lafontaine a introduit aujourd'hui, son Bill pour augmenter et changer la représentation de toute la Province. Je n'ai que le temps de vous dire cette nouvelle et d'ajouter que je crois que la mesure rencontrera l'appui des deux tiers de la chambre. Plus tard, peut-être, je vous en dirai quelque chose.

Tout à vous,
J. C. T.

LA GAZETTE DU CANADA.

M. Merritt, un des représentants du Haut-Canada et Président du conseil Exécutif, vient d'introduire devant la Chambre un projet de loi pour donner à la *Gazette du Canada* les annonces judiciaires maintenant publiées dans la *Gazette de Québec* par autorité, et dans celle du *Haut-Canada* publiée aussi par autorité ; et ce, *sous le prétexte de consulter mieux la convenance publique* et que la *Gazette du Canada a une circulation considérable et répandue*. Nous exprimons l'opinion publique en disant que cette mesure est souverainement impopulaire. Si on abolissait la *Gazette de Québec par autorité* pour donner les annonces judiciaires à deux des Papiers-Nouvelles publiés en anglais et en français respectivement dans chaque district, nous approuverions ce plan qui aurait pour effet de donner à tous les intéressés, connaissance des ventes qui doivent être faites par autorité de justice. Ce mode de publicité tout en ne coutant rien au trésor public, remplirait dans toute son étendue le but qu'à eu le législateur en ordonnant la publication des expropriations forcées, et *satisferait mieux à la convenance publique*. Mais la mesure de M. Merritt n'a pas pour objet un résultat aussi avantageux ; elle nous semble avoir pour seule fin d'augmenter la recette des imprimeurs de Sa Majesté. Nous protestons pour notre part, contre cette mesure qui aura pour effet de donner des annonces importantes et intéressant la fortune des citoyens, à une *Gazette* reçue seulement par les officiers publics et encore gratuitement.

La *Gazette de Quebec par autorité*, n'est pas un moyen bien avantageux de publicité, il est vrai ; mais elle vaut autant sous ce rapport que la *Gazette du Canada*. Or, nous ne voyons pas pourquoi on dérangerait le mode de publicitee actuelle pour le remplacer par un autre qui ne vaut pas mieux ? Pourquoi on obligerait les habitants du district de Québec à se soumettre à tous les inconvénients d'envoyer à Montréal les avis de vente par autorite de justice, et cela pour favoriser un journal déjà plus que grassement retribué à même les deniers publics, et sous le spécieux prétexte de *consulter mieux*, comme dit le *Bill* de M. Merritt, *la convenance publique*. Nous espérons que nos confrères journalistes élèveront la voix contre ce *Bill*.

Le Transport des Malles Anglaises.

Nous voyons par les journaux des provinces voisines que le transport de la malle anglaise, à compter du premier avril prochain, sera fait par nos voisins les *Yankees*. Nous nous imaginions et bien d'autres avec nous, que l'Agleterre préfèrerait, nous ne dirons pas par justice, mais par faveur pour ses colonnes de l'*Amérique du Nord*, dépenser chez elles les milliers de louis que *Jonathan* retirera de la mère-patrie et qu'il empochera, tout en riant sous cape du singulier moyen employé par *John Bull* pour inculquer à ses colonies les avantages de la loyauté et de l'attachement à l'empire dont elles font partie. Nous pensions que le gouvernement impérial regarderait comme un devoir sacré, d'encourager, dépenses égales d'ailleurs, le transport sur son propre territoire, des malles destinées à ses colonies américaines. Mais que sommes nous, pauvres colons, pour lutter avec l'oncle Jonathan, si puissant, si riche, si commerçant et qui est en état de reconnaître si avantageusement pour la Grande-Bretagne, le petit présent que celle-ci vient de lui faire sous forme du transport des malles de Sa Majesté Britannique ? *A good turn deserv another* dit un proverbe anglais ; et c'est sans doute dans l'espérance que les Etats-Unis mettront en pratique cet adage qu'ils connaissent, que l'Angleterre à sacrifié en cette occasion, ses colonies de l'*Amérique du Nord* aux exigences ou à l'astuce de ses fils rébelles.

Et nous, colons, que l'on traite ainsi, nous n'osons pas élever la voix ; bien plus, nous paraissons même par notre silence, considérer qu'en cette occasion, la mère-patrie agit envers nous comme nous le méritons. Est-ce que l'administration, est-ce que la législature du Canada, est-ce que les législatures de nos sœurs provinces, ne feront pas des protestations énergiques contre un procédé aussi injuste qu'il est impolitique et qui semble démontrer que l'Angleterre n'a nul souci de nous, qu'elle nous regarde comme un fardeau, comme une charge dont elle ne sait trop comment se délivrer.

A part la question pécuniaire, il est encore une considération importante que l'Angleterre aurait dû peser avant de conclure son marché avec nos voisins ; c'est que le transport des malles sur le territoire Britannique, et Halifax à Kingston, est beaucoup plus court que par la voie des Etats-Unis et ne coute pas plus. Mais qu'importe que les habitants du Canada reçoivent quelques jours plus tard, leurs lettres et leurs journaux ; qu'importe ce retard qui peut être et sera de fait préjudiciable aux intérêts commerciaux de la province, si la mère-patrie y trouve son profit ?

Nous l'avons déjà exprimé, nous ne sommes pas pour la république ni pour l'annexation à celle qui nous avoisine. Nous sommes royaliste constitutionnel et sujet fidèle de la Grande-Bretagne ; *mais notre fidélité, notre loyauté ne nous* aveuglent pas au point de méconnaître les devoirs que doit remplir notre métropole vis-à-vis de nous, colons, formant partie de l'immense empire Britannique. Si nous savons que nous devons à notre mère-patrie, loyauté et fidélité, *nous savons aussi qu'en* retour elle nous doit amour, protection et préférence sur tous et contre tous. Que ce n'est qu'à ces conditions que peut subsister entre elle et nous, le lien politique qui nous unit, et que pour notre part nous désirons voir se resserer de plus en plus, mais non pas au detriment de nos plus chers intérêts.

Nouvelle division électorale
et
REPRÉSENTATION DU CANADA,

par le Bill de l'hon. L. H. LAFONTAINE.

BAS-CANADA.

COMTÉS.—Gaspe, Bonaventure, Rimouski, *Témiscouata*, Kamouraska, Islet, Bellechasse, Dorchester, *Beauce*, Lotbinière, Mégantic, Nicolet, Yamaska, Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Missiskoui, Shefford, Richelieu, St. Hyacinthe, Rouville, Verchères, Chambly, *Laprairie*, *Acadie*, Beauharnais, Huntingdon, Vaudreuil, Ottawa, *Argenteuil*, Deux-Montagnes, Terrebonne, *La Chenaye*, *Assomption*, Montréal, Berthier, St. Maurice, Champlain, Portneuf, Québec, Montmorency, Saguenay, *Montagnais* et *Bagot*. Québec, (cité), Montréal, (cité), Villes des Trois-Rivières & Sherbrooke.—48.—Représentants.—75.

HAUT-CANADA.

COMTÉS.—Glengarry, Stormont, Russell, Carleton, *Renfrew*, Lanark, Dundas, Grenville, Leeds, Frontenac, *Cataraqui*, Prince-Edouard, Hastings, Northumberland, Durham, Peterborough, *Victoria*, Simcoe, *Tecumseth*, les 4 *Ridings* de York, Halton, Waterloo, *Wellington*, *Peel*, *Grey*, *Bruce*, Huron, *Brock*, *Lambton*, Kent, Essex, *Elgin*, Middlesex, Norfolk, Oxford, Haldimand, Welland, Lincold, Wentworth :—Cités : Toronto, Hamilton, Kingston ; —Villes : Bytown, London, Niagara, Brockville et Cornwall. —47.—Représentants, 75.—Total 150.

☞ Les noms en *italiques* désignent les nouveaux comtés.

Nous voyons par les journaux de Montréal qu'on a découvert une mine d'argent dans la paroisse de St. Jérôme et que le propriétaire de la terre fortunée se propose de l'exploiter. Il parait que le vent est aux mines.

On dit qu'il y a eu à St. Jean du Nouveau-Brunswick un incendie qui a consumé une grande partie de cette ville.

Dimanche a lieu l'ouverture d'une retraite spirituelle pour les hommes dans l'église de St. Roch, et le dimanche suivant, les dames en commenceront sussi une.

Le Révd. M. Holmes continuera dimanche à vêpres ses conférences. Le sujet traité ce jour là sera : la *Papauté*. Comme l'on voit, le sujet a de l'actualité.

La pétition des habitans d'Halifax au sujet du chemin de fer projetté entre Québec et Halifax, couverte de plus de 8000 signatures, a été présentée le 20 de Février avec une grande pompe et des démonstrations enthousiastes de la part du peuple.

Dimanche dernier, a eu lieue à Montréal l'ouverture d'une retraite spirituelle qui durera 40 jours.

Accident.—Le 15 Février un cultivateur de Blenheim nommé Little, en alimentant un moulin à battre, y engagea sa mitaine et eut la main mutilée.

Les habitans de la Pointe-Levi se sont réunis dimanche sous la présidence du rév. M. Déziel en faveur du chemin de fer de Québec à Halifax. Là comme ailleurs, on offre gratuitement à la compagnie le terrain nécessaire au passage de ce chemin.

Montant des Bons Provinciaux, payable à 12 mois de leur date, maintenant en circulation,—£102,170

Vol.—On nous informe que M. John Halferty, marchand-colporteur de Québec, a été volé de la somme de £150, dans la nuit du 24 février, sur le grand Portage de Témiscouata. M. Halferty s'en revenait de Madawaska avec le produit de la vente de ses marchandises. Deux sauvages arrêtés sous soupçon, ont pris la fuite.

(*Journal.*)

agriculture.

ASSEMBLEE pour l'organisation de la *Société d'Agriculture de Québec*, tenue dans le palais du parlement le 19 février 1849, à 3 heures P. M.

Il a été proposé par M. Coles, secondé par M. Musson :

Que Sir H. J. Caldwell soit requis d'accepter la présidence, et M. S. Wright d'agir comme secrétaire.—Adopté unanimement.

Proposé par le colonel Sewell, secondé par le capitaine D. Ross :

Que c'est l'opinion de cette assemblée qu'il soit établi une société d'agriculture sous le titre de " Société d'Agriculture de Québec. "—Adopté unanimement.

Proposé par M. N. Aubin, secondé par le Dr. G. M. Douglass :

Qu'une souscription de cinq shelings par année donne le droit d'appartenir à cette société, tous les membres devant néanmoins résider dans le district de Québec.—Passé unanimement.

Proposé par M. Coles, secondé par le Capit. Rhodes :

Qu'un comité de vingt-quatre membres soit maintenant nommé avec pouvoir de s'adjoindre des membre pour former un conseil de régie de cette société, lequel élira parmi ses membres un Président et trois vice-présidents dont deux agiront comme secrétaire et trésorier et sera autorisé à faire un code de Réglements qui sera soumis à l'approbation d'une assemblée générale des souscripteurs.—Passé unanimement.

L'assemblée élut alors au scrutin les messieurs suivants membres du comité de direction :—

J. Gilmour, M. Hamel, Mr. Davidson, A. Hamel, Sir H. J. Caldwell, R. Cassels, Capt. Rhodes, H. Burstall, R. Coles, W. Bell, Col. Sewell, N. Aubin, Jas. Dinning, John Musson, S. Wright, W. West, Jno. Porter, A. Young, Capt D. Ross, W. Wilson, Dr. Jas. Douglas, R. Middleton, Thos. Gibb, P. Langlois, Sen.

Nulle autre affaire n'étant devant l'assemblée,

Il fut proposé par le Capit. Rhodes, secondé par M. John Porter :

Que les remercîments de l'assemblée soient donnés à Sir H. J. Caldwell pour sa conduite habile au fauteuil.—Passé unanimement.

H. J. CALDWELL,
Président.
S. WRIGHT,
Secrétaire.

Les messieurs suivants portèrent la parole à l'appui des diverses résolutions précédentes et expliquèrent l'objet particulier que se proposaient les personnes qui avaient à cœur l'organisation de la nouvelle société : le colonel Sewell, M. Ross, M. Aubin, le Dr G. M. Douglass, le capitaine Rhodes, l'honorable M. Cochran, M. R. Coles et autres.

A une assemblée ultérieure du comité les officiers suivants furent élus :

Sir H. J. Caldwell, président,

W. Rhodes, écuyer, vice-président et secrétaire,

R. Coles, écuyer, vice-président et trésorier,

W. West, écuyer, vice-président honoraire.

Il a été expédiés immédiatement en Ecosse un ordre pour l'envoi des graines suivantes :

Avoine, Hopetown,	25 minots.	
Orge, brillante chevalier,	3 qrts de	do
Blé de la Mer noire,	1 quart	do
Do golden drop,	1 do	do
Pois (gros, pour champ) cris	4 minots.	
Fèves hâtives,	4 do	

(*Pour l'Ami de la Religion et de la Patrie.*)

MONSIEUR LE RÉDACTEUR.

Je viens de lire dans votre numéro du 7 courant une correspondance sous le nom d'*un abonné*, et vos remarques éditoriales que *vous ne compreniez pas dans quel but les Seignereesses de Ste Luce ont introduit dans leurs contrats de concession cette clause*, qui oblige les censitaires *de souffrir sur leurs terres tous chemins de fer qui pourront se faire par la suite sans pouvoir exiger aucune indemnité pour iceux, les Dames signeuresses se réservant le droit de percevoir toute et telle indemnité.* Permettez moi de vous exposer ce but. Avant que les habitants des diverses paroisses, qui se sont assemblées, eussent offert de donner gratuitement leur terrain pour ces chemins, il était bien naturel de craindre que l'une des grandes difficultés de ce projet serait l'indemnité réclamée par les occupants des terres concédées, et même il est à présumer que, malgré les manifestations publiques qui ont eu lieu à cet effet, quelques-uns profiteront des circonstances et exigeront quelqu'indemnité. Ceci était si bien senti que les explorateurs du gouvernement ont cherché par tous moyens à établir leur ligne de chemin sur les terres de la Couronne en arrière des seigneuries. Pour prévenir cet inconvénient et favoriser l'entreprise du chemin de fer projeté dans leur seigneurie, les dames seigneuresses ont fait insérer cette clause par laquelle elles peuvent d'un seul coup sans aucunes formalités ni dépenses octroyer à la compagnie du chemin de fer le droit de faire tracer et établir cette route sur plusieurs lieues de terrain. Mais il reste cette indemnité sur ce point que votre abonné soit sans inquietude. L'intention et le désir bien exprimés des seigneuresses ont toujours été de ne pas rester en arrière de l'exemple de générosité donné par les censitaires d'accorder le droit de passage sur leurs terres sans exiger l'indemnité à laquelle ils peuvent avoir droit.

L'intérêt des Seigneur, est aussi grand que celui des censitaires, et l'exécution d'une voie de communication telle que celle qui est projeté, augmenterait la valeur de leur propriété dans une proportion beaucoup plus considérable que la valeur du terrain donné, sur tout si l'on considere qu'à Ste Luce les terres sont encore actuellement concédées à raison d'une rente annuelle de trois chelins pour trente arpents en superficie, ou deux sous et demi par arpent tandis que les seigneurs exigent ailleurs cinq fois et même dix fois plus. La question des droits seigneuriaux est très importante ; il a pu se glisser des abus dans cette tenure ; et il serait même surprenant que [illegible] tous les vieux systèmes toutes les anciennes coutumes sont passées par le creuset de la réforme, qui la tenure seigneuriale pût seule se tenir debout sans être attaquée.

Les seigneurs doivent donc aussi bien que les Censitaires désirer dans leur intérêt mutuel la passation de lois déclaratoires qui éclairent les uns et les autres sur leurs droits ; mais en attendant il est injuste de fomenter les préjugés sur ce point, en criant : " les Seigneurs nous traitent comme des *serfs* la propriété *seigneuriale* est un vol. " Au lieu de cela, que ces vrais amis du progrès comparent les diverses tenures, qu'ils montrent les détails du système Seigneurial à l'ombre duquel la colonisation de ce pays a néanmoins marché si rapidement, qu'ils montrent aussi les vices de tenure en *franc et commun soccage*, à l'ombre de laquelle on introduit légalement toutes les mêmes réserves, clauses, conditions et restrictions que dans le bail à cens. Voyez quelles difficultés rencontrent ceux qui se sont établis et s'établissent tous les jours sous la tenure anglaise, et le fait qu'un si petit nombre de nos compatriotes ont pu se fixer sur les terres en franc et commun soccage durant les dernières quatre ou *dix années* de la domination britannique n'est-il pas une preuve que ce système

n'est guère préférable à celui qui existe dans nos seigneuries. Pardonnez moi si je me suis étendu un peu au long sur ce point, mais repoussant les insinuations de votre correspondant et les vôtres, M. le Rédacteur, j'ai voulu aussi vous faire comprendre que je ne suis pas le champion du système seigneurial, ni d'aucun abus sous quelque forme qu'il se présente. Je désire la *liberalisation* des systèmes de propriété, la reforme des abus qui se rencontrent dans toutes les tenures sous un point de vue et avec un esprit de justice et d'equité, générale, mais je repousse comme odieuses ces attaques particulières qui ne sont souvent que le fruit de quelque rancune personnelle.

Québec, 9 mars 1849.

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Affaires de Routine.

mardi 6 mars.

15 Pétitions sont présentées.

Le Bill au sujet des Emigrés est lu une troisième fois passé.

Le Bill de Réciprocité commerciale avec les Etats-Unis passe après division. *Pour* 32.-*Contre*, MM. Fournier, Laterrière, Lemieux, Malloch, Marquis, Smith (de Frontenac), Stevenson, Taché.—S

M. LaFontaine introduit un *Bill* pour augmenter la représentation de la province ; 2e lecture le 16 mars.

Le *Bill* des Elections est lu une 2e fois M. LaFontaine propose que la chambre se donne en comité général sur icelui bill, Vendredi :

M. Gugy, propose en amendement d'ajouter les mots, "avec instruction au dit comité de s'enquérir et de faire rapport sur la nécessité d'introduire et d'établir un système effectif pour l'enrégistement des votes."—Pour l'amendement 18 contre 40. M. Papineau vote dans la minorité. La motion principale est adoptée.

La chambre se forme en comité sur le bill d'indemnité des pertes de 1837 et 38. Le comité se lève et fait rapport qui est adopté par 53 contre 19.

Divers amendements sont proposés au bill par Sir Allan McNab. Sherwood, Robinson, Christie, MacDonald, Gugy, Cayley, Tous ces amendements sont rejetés par une forte majorité 46 contre 20.

Ordonné que ce bill soit grossoyé.

Le bill pour prélever £100,000 en faveur de l'éducation sur le produit des terres de la couronne, est lu une 2ème fois et grossoyé.

La chambre s'ajourne.

PAR LE TELEGRAPHE.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

mercredi 7

5 Pétitions presentées.

Sur motion de M. Christie, une adresse est votée pour avoir communication de toute dépêche au sujet du bill pour assurer le recours des sujets de sa majesté contre le gouvernement ; reservé à la sanction royale

M. Chabot propose de renvoyer à un comité spécial, la requête de Jos. Légaré et autres. Pour 11, Contre 41.

Le bill pour faciliter l'établissement des terres incultes est retiré.

Déclarations de Faillites.

Henry Scarth Dalkin, marchand.—Première assemblée des créanciers, le 10 mars.

Wm. Porter, épicier.—Première assemblée des créanciers, le 12 mars.

Joshua Hobrough, hôtelier et commerçant.—Première assemblée des créanciers, le 13 mars.

William Henry Ashworth.—Seconde assemblée des créanciers, le 14 mars.

Laurent Garthier.—Séance pour l'allouance d'un certificat, le 20 mars.

Richard John Shaw.—Séance pour l'allouance d'un certificat, le 23 mars.

David Vaughan.—Seance pour l'allouance d'un certificat, le 24 mars.

Les assemblées ci-dessus auront lieu au Palais de Justice, à 11 heures A. M.

Prix des Marchés de Québec.

Québec, 10 mars 1849.

Bœuf par livre. 3d. à 4d —Lard, 4d. à 5d.—Beurre salé, par livre 6d. à 8d.—Sucre, 3d. à 4d.—œuf, par douz. 1s. 3d. à 1s. 6d.—Patates, par minot, 1s. 8d. à 2s.—Avoine, 1s. 8d. à 2s.—Pois, 3s. à 4s.

Dans les Stores.

Fleur fine, par quart, 27s. 6d.—Fleur moyenne, 21s.—Grosse farine, par quintal 14s. à 14s. 6d.—Lard, *messe*, par quart, 90s.—Prime messe 72s—Prime 60s.—Foin, par 100 bottes. 35s.—Paille, par 100 bottes, 25s. à 30s.

Agents s'r.

☞ Nous prions ceux de nos souscripteurs ou autre personnes, qui voudraient bien se constituer agens pour notre Journal dans leur paroisses respectives, de vouloir bien nous le faire connaitre au plutôt, afin d'établir des communications pour que les abonnés puissent s'adresser pour payer ou recevoir le journal. Suivant nos conditions nous donnerons le journal *gratis* pendant une année, à ceux qui nous fourniront quatre abonnés nouveaux

POST-SCRIPTUM.

Le télégraphe annonce que le Steamer du 24 février est arrivé hier à Halifax a 3 heures du matin.

Aucun détail n'est encore parvenu excepté les suivants :

PRIX DES CERÉALES.

Blée des Etats-Unis et du Canada 7s 2d à 7s. 6d. Farine, 26s. à 26s. 6d. do du Canada 25s. à26s : sure, 25. à 26s. Le coton avait subi une hausse d'un demi sous par livre.

M. ELLISSON,

ARTISTE DAGUERREOTYPISTE.

PREND la liberté d'annoncer au Dames et Messieurs de Québec, qu'il ne restera que quelques jours de plus en cette ville.

Québec, 9 mars 1849.

Premiere lecture.

La 1ère. lecture du Cours populaire de

CHIMIE,

PAR M. N. AUBIN,

AURA lieu LUNDI PROCHAIN le 12 MARS à SEPT HEURES et DEMIE à la Salle des Séances de l'ancien Parlement.

Il sera fait un grand nombre d'expériences intéressantes.

Prix d'entrée 15 sous.

Prix pour le cours 5s. pour un monsieur et une dame.

Québec, 7 mars.

PIÈCE CURIEUSE

d'Horlogerie.

INVENTEE et excutée par moi-même, ANTOINE ROUSSEAU, demeurent à St. Roch de Québec, rue St. Joseph.

C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre, indiquent l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'horloge supposée sur un édifice quelconque.

Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et quarts d'heure, et prélude à cette opération par des airs variés; donne le signal de l'Angélus aux heures prescrites ; indique le quantième du mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme embrase une surface de 6 pieds sur 5 et demie, sur une profondeur de 3 pieds et demi ; *pèse 750 livres, sans inclure la pesanteur des poids qui s'élève à 850 livres*, et celle des neuf cloches pesant ensemble 86 livres. L'horloge opérera 40 jours sans la monter.

☞ *L'exhibition s'en fera prochainement*

Québec, 7 mars 1849.

Stations du Jeudi-Saint.

Approuvées par Mgr. l'Archevêque de Québec.

PETITE brochure, avec couvert imprimé, contenant les prieres pour chaque STATIONS du Jeudi-Saint, à vendre au bureau de ce journal, prix 6 sous.—Grande réduction de prix pour les marchands.

Québec, 7 mars, 1849.

ORGUE. Un subperbe ORGUE à vendre (cinq jeux complets) peut être vu à l'église Bonsecours (Montréal). Pour plus amples informations, s'adresser à

TOUSSAINT CHERRIER
81 Rue St. Denis
Montréal.

N. B. Toutes lettres adressées à ce sujet au bureau de ce journal, recevra notre attention :

Québec, 7 mars 1849.

John Ryan,

A ses Amis et au Public Canadien.

" NOTRE LIGNE."

JAMES O'CONNELL, Irlandais philantrope de Québec, ayant mis JOHN RYAN, fondateur de la ligne du Peuple, en état d'acheter le bateau à vapeur *Britania* ; et comme la machine de ce bateau dans une coque convenable, avec une chaudière suffisante, produit un viteste égale à celle du bateau à vapeur, le *Montréal*, les soussignés souscrivent les somme portées vis-à-vis leurs noms respectifs pour aider John Ryan à obtenir une existence au moyen d'une occupation qu'il a suivie pendant un bon nombre d'années.

La dernière partie de ce temps ayant été inutilement dévouée à favoriser le plus bas prix dans le transport des voyageurs et dans le port des lettres qu'il a tâché de réduire à deux sous. C'est avec d'autant plus de plaisir que les soussignés aident ainsi John Ryan, qu'il a été privé de la part qu'il avait dans la ligne du Peuple, laquelle il avait plus que qui que ce soit contribué à établir.

Paris $100 en scrip, dons, ou prêts. Ces dernières *garantis, si on l'exige, par* hypothèque sur la feuille du Bateau.

Québec, 5 mars 1849.

GALERIE NATIONALE,

DU CANADA.

LES portraits de SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'EVÊQUE DE MONTREAL, et L'HON. L. H. H. LAFONTAINE sont maintenant en vente chez le soussigné.

Pour ceux qui acheteront quatre partraits, le prix sera de. 1 3
Ceux qui en achèteront 3. . . . . 1 6
Ceux qui en achèteront 2. . . . . 1 6
Ceux qui en achèteront 1. . . . . 2 0

Les portraits de l'abbé O'Reilly et du Dr. W. Nelson, seront les deux suivants qui paraitront.

Les personnes désireuses de se procurer ces portraits devront s'adresser (franc de port) à Montréal chez.

J. M. LAMOTHE.

Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire-
Québec, 5 mars 1849.

Cours populaire de Chimie.

A la demande d'un grand nombre de personnes, le soussigné donnera un

COURS POPULAIRE DE CHIMIE

durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curieux, les plus utiles et es plus intéressants de cette science.

Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie.

L'objet du soussigné étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'homme de *profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables*, le prix d'entree ne sera pour *tout le cours* que d'UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame,) 15 sous par personne par séance.

Des billets sont déposés au bureau du *Canadien* et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours.

N. AUBIN.

Québec, 14 février, 1849.

Ls. LEMIEUX,

RELIEUR,

A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE

RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE,

Au-dessus de chez **M. Rethel**, *Cordonnier*,

vis-à-vis chez M. Ls. Bilodeau, marchand,

Québec, 12 février, 1848.

Maitre d'Ecole demandé.

ON a besoin immédiatement d'un INSTITUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à

CHS. LE TELLIER, écr.

Beaumont, 19 fév. 1849. *Président.*

Rue *Sous-le-fort* Basse-Ville, } **P. V. BOUCHARD,** QUÉBEC. { Rue *sous-le-fort* Basse-Ville,

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de **HARDES FAITES**, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc.

—AVEC—

Un assortiment varié de draps fins et superfins pour redingottes et pour manteaux, casimires, patrons de vestes, casques, casquettes en pelleteries, gants, mitaines, etc.

—AUSSI.—

600 paires de souliers d'orignal unis et brodés
000 Meules de Caraquette, etc.

Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant,

Québec, 20 novembre 1848.

ARCHITECTURE

P. F. Trépannir Architecte et Ingénieu civil, informe respectueusement ses amis et l publie en général qu'il a établi son bureau au

No. 35, Rue Ste. Anne,

et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier dans les différentes branches de l'architecture civile, militaire, navale hydraulique.

Aussi surveille la construction des bâtisses à de conditions raisonnables.

Haute-Ville de Québec, 6 novembre, 1848.

Maison a Louer.

DANS la Rue St. Vallier, faubourg St. Vallier, le Bas d'une maison à *Deux étages*, située dans un excellent centre pour le commerce et occupé actuellement comme magasin d'épicerie Possession donnée au 1er mai prochain.

—AUSSI.—

Deux autres loyers dans le haut de la même maison, s'adresser au bureau de ce journal.

Québec, 16 février, 1849.

A LOUER.

PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans *la rue St. George, faubourg St. Jean*, avec un excellent hangar en brique. Possession donnée au premier de mai. S'adresser sur les lieux, au propriétaire soussigné

PIERRE DROLET,

Québec, 16 février, 1848.

Batisses Wolfe.

A LOUER.

LE superbe magazin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean. s'adresser à

F. EVANTUREL,
Avocat.
No. 32. rue St. Louis.

Québec, 2 Février 1849.

LE SOUSSIGNÉ

VIENT de recevoir et offre en vente une quantité choisie de BEURRE des Townships.

—AUSSI.—

Une quantité de lard fumé des Townships de la première qualité.

W. Le CHEMINANT,
No. 4, *Rue la Fabrique.*

Québec, 12 fevrier, 1849.

A VENDRE.

700 QUARTS de FLEUR examinée supérieure, Port Hope Mill Brand.

W. Hamilton,
No. 63, rue St. Pierre,

Québec 15 décembre 1848.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES.

Chambre d'Assemblée, 14 *Nov.* 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débentures du Gouvernement livrés aux Incendiés, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembr prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties retiendront l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.

FELIX GLACKEMEYER.

ETUDE DE NOTAIRE.

LE Soussigné, tenu depuis quelque tems hors de cette ville a l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER.

Québec, 12 Janvier 1848.

ALEX. LAFRANCE

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,

QUEBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures remerciments aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux comme RELIEUR et les informes qu'il continue d'exercer l'art du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honorer, laissés chez lui ou au magasin de MM. J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés.

Québec, 14 Aout 1848.

REPERTOIRE NATIONAL.

☞ Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VÉSINA, agent.

Québec, 15 Sept. 1848.

A LOUER,

DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 1 rue Sous-le-Fort, Basse-Ville.

S'adresser à
P. V. BOUCHARD.

Québec 7 janvier 1849.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH

ANCIENNE LORETTE.

CE lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, goûters, &c. sous le plus court délai. Une table de billard a dernièrement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces partis de danse. L'établissement *étant conduit par mad.* HOUGH, elle se fera un plaisir de prouver à sa demeure actuelle, aux nombreux amis qui ont donné avec tant de bonté leur approbation à sa conduite de l'hotêl St. Léon, son désir de plaire.

Huitres constamment en main.

J. HOUGH.

N. B, Les ordres pour diners, soupers, bals, ou goûters, laissés au bureau de diligence de Hough, rue St Anne, recevront l'attention immédiate.

rue St Anne
12 janvier 1849

JOSEPH LIONAI

LUTHIER.

Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallée, St. Roch.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la *confection* et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses.

Québec 22 Décembre 1848.

JOHN D. TRIPP,

EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le comfort possible.

N. B. **Gouters** et **Lunch** prêts sous le plus court délai.

Québec, 1 décembre 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, { Haute-Ville de Québec. { Rue St. Joseph

Québec, 12 juin, 1848.

M. PATRY, Architect, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost.

Québec 25 février, 1848.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

SPÉCIALITÉ

Pour les Chaussures des

DAMES & MESSIEURS.

BOTTES VERNIS,

Bottes & Bottines de Drap,

PATRONS ELEGANTS.

ETIENNE ALAIN,

CORDONNIER,

Grande Rue du Faubourg St. Jean.

PREND la liberté d'informer le public et ses nombreuses pratiques en particulier, qu'il est résolu de vendre à des prix très réduits. Il aura toujours en mains ce qu'il y a de meilleur et de plus élégant dans la cordonnerie.

Bottes et demi-bottes en Veau français, anglais et canadien : Veau français verni, Prunel et Drap de toutes couleurs, Souliers. Escarpins. Pantoufles, &c.

Bottines et Souliers en Prunel, pour dames et enfants, en cuir à patente, etc., sur patrons nouveaux et gracieux.

N. B.—Il a constamment en mains un assortiment très étendue de CHAUSSURES DE CAOUTCHOUC, pour Dames et Messieurs.

Québec, 9 Février, 1849.

Competition Extraordnaire

LES Chefs de maisons et les personnes économes, qui désirent acheter des produits de laine, sous les termes les plus avantageux, sont respectueusement invitées à s'arrangr à

L'ÉTABLISSEMENT EN GROS ET EN DETAIL

DE COTON, LAINE, DE DRAP ET DE MERCERIE

NO. 5, RUE ST. JEAN.

LE Soussigné informe qu'il est déterminé à vendre son fond de marchandises à une perte de 25 par 100 sur le prix coutant, comme il doit s'engager dans un nouveau commerce au printemps. Ce fond est trop étendu pour énumérer ses differents dégrés et qualités ; le public est en conséquence prié de venir et de se satisfaire par l'examen. Tout merveilleux qu'ait été les marchés faits dans cet établissement depuis deux ans, ceux de la troisième année, ne seront nullement inférieurs tant pour la variété et l'éclat que pour le bon marché ; les marchandises sont parfaitement convenables pour la saison. Nos journaux de Québec fourmillent d'avertissements — chose mieux connue dans le monde commercial sous le nom de charlatanisme.—De cette manière certains individus tâchent d'en imposer au public ; on s'en sert comme d'un moyens artificiels pour tromper le public et on engage souvent les acheteurs à livrer leur argent avec désavantage ; le propriétaire de cet établissement avertit cependant le public de ne pas acheter avant d'arrêter au No. 5, Rue St. Jean où on ne montre aucun effet qui ne puissent être soumis au plus stricte examen.

B. MEEHAN.

☞ *On voudra bien remarquer le No. 5, rue St. Jean, vis-à-vis l'épicerie de M. Hall.*

Québec, 22 Décembre, 1849.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

La Compagnie de GRAENFENBERG,

La Compagnie de Graenfenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de $ 100,000. Ses directeurs et ses officiers sont des messieurs qui par leur position commerciale, sociale ou professionnelle, peuvent donner de la respectabilité à ses affaires.

On peut avoir la plus entière confiance dans les médecines qui portent les armes de la compagnie; et partout où se rencontre un dépot ou une branche de Graenfenberg le public peut obtenir les meilleurs remèdes. Dans toutes les localités où il n'y a pas de branche les habitants devraient prendre des mesures immédiates pour qu'il y en soit établi.

La compagnie possède dans ses nombreux bureau.

DES MILLIERS DE CERTIFICATS,

qu'elle ne saurait publier. Elle en extrait seulement quelques uns qui ont tous été examinés et attestés par le Révérend N. Romgs, D. D., T. Hall der. (rédacteur du *Commercial advertiser* de New-York) et son honneur W. V. Brady, ci-devant Maire de la cité de New-York.

D'BARTON,
Secrétaire.

Bureau de la Compagnie de Graenfenberg, Broadway, No. 50 New-York, juin 1848.

LES MEDECINES DE GRAENFENBERG.

Les médecines qui sortent de cette compagnie consistent en une *série* de remèdes parfaitement adaptés aux maladies pour lesquels ils sont recommandés. On a jeté beaucoup de discrédit sur les médecines brévetées en leur attribuant des propriétés curatives universelles. Il faut être non seulement sot mais encore impudent pour répandre une pareille doctrine chez un public intelligent. Elle est contraire aux premiers princips du sens commun.

La série des médecines de Graenfenberg commence par les:

PILLULES VEGETALES DE
Graenfenberg.

Les maladies suivantes cèdent facilement à ces pillules:—

L'As-heme,
Les Maladies Billieuses,
Les Clous,
Les Instestins—action défectuense
Les maladies de Poitrine,
Les Catarrhes,
Les Coustipations,
La Toux-pendant la grossesse,
La Constipation,
La Diarrhée,
La difficulté de respirer,
La Dyspepsie,
La Consomption dyspeprique,
La Digestion imparfaite
Le Sang porté à la tête,
Les maladies d'Oreilles
Les Erésypeles,
L'épilepsie;
Les saignements de Noz,
La fiovre Gastrite,
Les Verdeurs,
La Grippe;
Des brûlements de cœur,
Le mal de tête,
L'hystérie,
Les rétentions d'urine,
L'indigestion,
L'inflammation des parties vitales,
L'inflammation de l'estomac,
La jaunisse,
Les maladies du Foie,
Les suppressions mensuelles
Les maux de nerfs,
Les névralgie.
La fièvre, nerveuse, intermittente ou continue;
Les fleurs blanches,
La faiblesse,
Les rhumatismes,
Les diverses maladies de l'estomac.

PRIX TRENTE SOUS LA BOITE.

ABSINTHE DE SANTE DE GRAENFENBERG ENTIEREMENT VEGETALE.

Arrangée avec soin et élégante par la compagnie de Graenfenberg et tiré d'une qualité de plantes médicinales, PURIFIANTES, APOUCIASSANTES OU TONIQUES, de racines, d'herbes et d'écorces recueillies dans les forêts et les prairies de Amérique.—Prix 1s. 3d. par paquet.

LA PANABEE DES ENFANTS,

Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle guérit souverainement toutes les maladies auxquelles les enfants sont sujets. Pour la dyssenterie et toutes les autres afflictions de l'estomac et des intestins elle est infaillible. Prise en petites doses de tems à autre elle empêche la maladie dans tous les climats. Elle n'a besoin que d'être essayée pour être recommandée par toutes les mères de famille. Dans les Etats du Sud de l'ouest, du sud-ouest et des *tropiques* est valeur est inestimable. Il n'y a pas devant le public d'autre remède auquel on puisse se fier pour les maladies des enfants. Elle comble un vide, et toutes les mères en sentaient le besoin. Prix 2s. 6d. avec de longues instructions.

LA MOTION DE GRAENFENBERG POUR LES YEUX.

Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et a opéré des cures merveilleuse. C'est un remède positif et prompt pour l'inflammation ordinaire, faiblesse ou obscurcissement de la vue les larmes involontaires, les matières étrangères dans les yeux, etc., etc.

Prix 1s. 3d. la bouteille avec d'amples instructions.

La Salsepareille de Graenfenberg.

Cet extrait de salsepareille possède une incomparablement plus grande efficacité que tout autre salsepareille, soit dans ce pays soit ailleurs. Elle est préparée sur un plan tout nouveau et par un mécanisme compliqué au moyen duquel toutes les propriété déliartes de la salsepareille et d'autres ingrédients sont extraits dans toute leur excellence. La matière inerte et sans vertu qui encombre les autres préparations de salsepareille est exclue de celle-ci par les mêmes moyens. Une bouteille de salsepareille de Graenfenberg en vaut dix des autres et est par conséquent à dix fois meilleur marché.

PRIX $1 LA BOUTEILLE.

L'ONGUENT DE LA MONTAGNE VERTE.

Parmi les maladies auxquelles cet onguent extraordinaire est adapté, on peut énumérer les suivantes. Les ENFLURES GLANDULAIRES et du Visage.—Les maux des seins des nourrices.—La Bronchite.—Les Clous et les Dartres,—la Teigne et il forme une APPLICATION PRECIEUSE POUR LES BRULURES PAR LE FEU OU L'EAU BOUILLANTE, LES PLAIES DE VESICATOIRES, LES ERESIPELES, LES HEMORROIDES.

☞ Il guérit promptement toutes les CONTUSIONS, les COUPURES FRAICHES; les plaies MALHEUREUSES ou SCROFULEUSES sont bientôt ramenées à un état satisfaisant et souvent guéries.

Paix 1s. 3d. la Boîte avec d'amples instructions

Seul Agent poua Québec,

JOSEPH BOWLES,

Salle Medicale,
[illegible] dela Haute-Ville.

Librairie	Instruments	Imagerie	Papeterie
En Gros et en Détail.	*de Musique.*	*Religieuse, Historique et Profane.*	*En Gros et en detail.*

MAISON CREMAZIE,

12 **Rue la Fabrique** *Haute-Ville,* QUÉBEC.

Importation directe

DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

12 **Rue la Fabrique,** *Haute-Ville,* QUEBEC.

DERNIÈRE IMPORTATION DE L'AUTOMNE.

RÉCITS des temps mérovingiens, par Thierry, 2 vols. in-12. 12s-6d.
ÉTUDES sur l'Antiquité, par P. de Chasles, 1 vol. in-12. 6s-6d.
ROBERT BURNS, poésies complètes, traduites par Léon de Wailly, in-12, 6s-6d.
L'IRLANDE, son origine, son histoire et sa situation présente, par H. de Chavannes, in-8vo. 5s-6d.
CHARLES VI, les Armagnacs et les Bourguignons, par Todière, in-8vo. 5s-6d.
HISTOIRE de la Révolution Française, par Ponjoulat, 2 vols. in-8vo. 11s.
DU SYMBOLISME, dans les églises du moyen-âge, par Bourassé, in-8vo. 5s-6d.
ABRÉGÉ de Géographie, par Adrien Balbi, 1 vol. in-8vo, doubles colonnes, de 1,364 pages, orné de 24 cartes. 30s.
CERVANTES. Don Quichotte, traduction nouvelle, revue et corrigée, 2 in-8vo., richement reliés, illustrés par Grandville, 20s.
BUFFON. Œuvres choisies, in-8vo. illustrées, par Werner. 10s.
COOPER. A bord et à Terre, traduit par Defaucoupret, in-vo. 10s.
LETTRES écrites à un provincial, par Blaise Pascal, in-12, 6s-6d.
LAROCHEFOUCAULD, réflexions, sentences et maximes, suivies d'un examen critique, par Aimé Martin et des Œuvres choisies de Vauvenargues, in-12, 5s.
HUGO, Han d'Islande, in-12. 6s-6d.
ALEX. DUMAS, Gaule et France, in-12, 6s-6d.
CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Compagnie de Jésus, 6 vols. in-12, 35s.
CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Vendée militaire, 4 vols. in-12, 25s.
LES SAINTS ÉVANGILES illustrés par Fragonard, 1 vol. grand in-8vo. doré sur tranches, 35s.
HENRI MONNIER, Scènes populaires, 2 vols. in-12. 12s-6d.
De l'ALLEMAGNE, par de Staël, in-12, 6s-6d.
COOPER. L'Espion, traduit par le même, in-8vo. 8s-9d,
BIOGRAPHIE des Contemporains illustres, par un Homme de rien, 10 vols. in-18 avec Portraits, 60s.
SAINTINE, Picciola, 1 vol. in-12. 3s.-9d.
HOFFMAN. Contes nocturnes, in-12. 6s-6d.
EYRIÈS, Histoire des naufrages, 3 vols, in-12. 10s.
HISTOIRE GÉNÉRALE de l'Église, par Henrion. 13 vols. in-8vo.

—AUSSI.—

Un assortiment de Livres de fonds, consistant en livres de Prières, de Théologie, Liturgie, etc., etc.

☞ *Tous les ouvrages ci-dessus sont solidement reliés en basane de couleur gaufrée.*

VINS	ARTICLES DE GOUT,	BOITES a OUVRAGE.	JOUETS d'ENFANTS,
de la Champagne et de	*Papier maché, Albatre, etc.,*	*En bois de Rose,*	*En Gros et en Détail,*
BORDEAUX.	EN GRANDE VARIÉTÉ.	ETC., ETC.	ETC.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

No 2, RUE LA FABRIQUE

vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,

Prés du Marché de la Haute-Ville,

QUÊBEC.

Parapluis Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANCAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

LE Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12.

J. CREMAZIE,
AVOCAT

Québec, 6 Septembre 1848.

Perdue.

ANNE ROHAN, âgée de 14 ans, fut laissée par ses parents, il y a eu un an au mois de juillet, à la station de la quarantaine. On croit qu'elle demeure dans la rue St. Anne à Québec.

Toute information donnée au bureau du *Coburg Star*, sera reçue avec remerciements.

Québec, 1 décembre 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE

SALSEPAREILLE,

DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte;—il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, affaiblir ni déranger le patient et il est particulièrement favorable comme

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER.

La grande beauté et la supériotité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION

DONNER DES FORCES ET PURGER,

LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR.

La Bronchite, Consomption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement cd Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Coté, etc, ont été guéries et peuvent se guérir

Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consomption que celui-ci; il nettoie et consolide le système et parait guérir les ulcères sur les poumons et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION.

Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consomptifs ont été guérir par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsen. Nous avons reçu dernièrement ce qui suit:

Docteur Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consomption nerveuse au dernier dégré et je n'espérais pas regagner mes forces et ma santé. Après avoir été soigné régulièrement par les nombres les plus distingués du bureau de santé de New-York et ailleurs, et avoir dépensé presque toutes mes épargnes à chercher la guérison, et ayant entendu parler dans quelques journaux de votre Salsepareille, je résolus d'en faire l'essai. Après en avoir employé six bouteilles je trouvai qu'il m'avait considérablement soulagé et j'allai vous voir à votre bureau; d'après votre conseil je continuai et vous en remercie sincèrement. Je continue à prendre la Salsepareille et depuis quatre mois j'ai pu vaquer à mes affaires, et j'espère par la bénédiction de Dieu et l'usage de votre Salsepareille continuer en bonne santé. Ce remède à dépassé les espérances de tous ceux qui connaissaient ma maladie.

CHARLES QUIMBY

Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1647.

CYRUS BALDWIN.
Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG.

Lisez ce qui suit et dites que la Consomption est incurable si vous le pouvez:—

New-York, 23 avril 1847.

Dr Townsend.—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus. A la fin je crachais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais mourir bientôt. Je n'ai employé votre Salsepareille que bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang acessé et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnoissant de ces résultats. Votre obéissant serviteurs.

WM. RUSSELL.
65 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chelins.

Brooklyn, 13 septembre 1847.

Dr. Townsend:—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable: mais heureusement qu'un ami me recommanda d'essayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissaient. Elle est parfaitement rétablie et en meilleure santé que durant les 18 derniers mois.

JOSEPH TAYLOR.
128 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malade, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertu curatives.

Dr. Townsend:—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dyssenterie et de la maladie de l'été par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs *en désespéraient* Quand le médecin nous apprit que nous allions perdre nos enfants je résolus d'asayer votre Salsepareille si remommée mais à laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonce tant de mauvaises drogues; mais nous sommes bien reconnaissants envers ceux qui en ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à s'en servir.

Vôtre etc.
JOHN WILSON, Jr
Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847

ASYLE DES ALIENES.

James Cummings Ecr. l'un des artisans à l'asile, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante:

RHUMATISME.

Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérées: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envétérées:—

Blackwells Island, 14 Sept. 1847.

Dr. Townsend:—Cher monsieur, J'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles, de votre Salsepareille et et elles m'ont fait pour plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés.

Votre etc.
JAMES CUMMINGS.

AUX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage ce cruelles souffrances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante:—

South Brooklyn, 17 Août 1847.

Dr. Townsend:—Cher monsieur; ma femme a souffert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salseprreille. Elle lui a certainement sauvée la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage.

Votre etc.
ELIZA ABRAHAM.

INCAPABLE DE MARCHER

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remede pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes *faibles et débiles ont été ramenés* à la *santé* et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes.

New-York, 23 Septembre 1847.

Dr. TOWSEND:—Cher monsieur: ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usage de votre Salsepareiles et immédiatement ses forces revinrent ses douleurs l'abandonnerent et après en avoir pris quekques bouteilles elle guérit complètement. Comme cette guérison est singulière j'ai pensé bien faire en la publiant. Elle a fait usage de beaucoup d'autres remèdes qui ne lui avaient procuré aucun soulagement.

Votre etc
JOHN MULLEN,
87 Norfolk Str.

DISPYPSIE.

Nul fluide ni remède découvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et réconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques.

Département des Banques Albany 10 mai 1845.

DR TOWSEND:—Cher monsieur:—J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigreurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèce de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pouvais en garder qu'une petite partie dans l'estomac J'essayai des remedes ordinaires mais sans effet. On m'engagea il y a environ deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligé comme je l'ai été.

Votre etc.
W. W, VAV ZANDT.

Se vend à Québec chez
JOS. BOWLES,
Salle médicale, de la Haute-Ville.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, No. 14. Haute-Ville. Québec, 26 mai 1845.

G. Fassio, ARTISTE Italien,

Rue Couillard, Haute-Ville, Vis-à-vis chez M. Bergénin.
Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS
et
AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

par ordre,
J. B. A. CHARTIER.
Secrétaire-Archiviste, de l'Inst. Canadien.

Salle de l'Institut, 11 févrer, 1848.

GEORGE BIGAOUETTE, Meublier-Ebeniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: $4 par année.

☞ On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec.

Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

J. D. FERGUSON.

HORLOGER ET BIJOUTIER, etc

No. 9, Rue Lamontagne.

QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à *patente*, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

J. D. F. ayant eu occasion d'acquérir une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés.

Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que **Douze Chelins et demi** par année, (outre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformerent pas à cette condition, l'abonnement sera de **15s.** payable à la fin de chaque semestre

☞ AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre ($5) ou l'année, recevront le journal *gratis* pendant une année.

☞ Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous	2s-6d.
Chaque insertion subséquente	7½d.
Pour dix lignes et au-dessous	3s-4d.
Chaque insertion subséquente	1½d.
Pour chaque ligne ensuite	4d.

☞ Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

☞ Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisé par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Montréal	MM. E. R. Fabre, écr.
Trois-Rivières	P. Nourie, écr.
Répentigny	A. Dallaire, Instit.
Sherbrooke	D. V. St. Cyr,
Stanstead	Mr. l'abbé Champeaux.
Pointe Lévy	Paul Thibodeau, Inst.
Beaumont	Chs. LeTellier, écr.
St. Thomas, (en bas.)	Mr. l'abbé Kyronac.
Islet	L. Bailentyne, écr. Arp.
Ste. Anne la Pocatière,	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Charles. (Riv. Boyer.)	Dr. Ls. Labrecque, écr.
Isle-Verte	H. Roy, écuyer,
Rimouski	John Heath, écr., N. P.
St. Simon	Chs. Frs. Caron, écr.
Beauport	Mr. l'abbé Bernard.
Château-Richer	L. C. LeFrançois, écr,
Lotbinière	J. Filteau, écr., N. P.
St. Eustache. (*Dist. M.*)	Damase Robin.
St. Jean Port-Joly,	L. Z. Duval, écr, N. P
Malbaie	Mr. l'abbé Godbout.
St. François. (*Riv. du Sud.*)	Philippe Beaulieu.

Stanislas Drapeau, PROPRIETAIRE.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUEBEC